

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2017**

**Rapporteur :  
Madame Gwenaëlle  
GOUZIEN**

**N° 38**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017 (accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention entre la ville de Quimper et la CAF du Finistère  
dans le cadre des semaines de la petite enfance**

**Il s'agit de signer une convention de financement pour la réalisation d'ateliers enfants /parents et professionnels en lien avec les spectacles programmés dans le cadre des semaines de la petite enfance en mars 2017.**

\*\*\*

La Caf du Finistère et ses partenaires de terrain développent chaque année les semaines de la petite enfance qui permettent aux très jeunes enfants de découvrir le spectacle vivant. Les projets mis en place et soutenus par la Caf du Finistère dans ce cadre répondent à trois missions que la ville partage avec la Caf :

- l'appui de la professionnalisation des acteurs de la petite enfance ;
- le soutien à la parentalité ;
- le développement des dynamiques territoriales.

La présente convention encadre les modalités d'intervention et de versement du fonds publics et territoires sur de la professionnalisation des personnels et le versement du fonds parentalité entre la Caf et la ville de Quimper dans le cadre des semaines de la petite enfance de mars 2017.

Le service de la petite enfance de la ville de Quimper a proposé un atelier à destination des professionnels pour 130 € et deux ateliers enfants/parents pour 165 €. La Caf du Finistère subventionnera à travers cette convention l'intégralité des dépenses engagées.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention.